

Profession : parajuriste

Chaque jour les avocats, notaires et autres juristes font appel à l'un de leur parajuristes dans le cadre de la préparation de leurs dossiers, que ce soit au niveau corporatif, valeurs mobilières, litige, marque de commerce, bancaire, immobilier, immigration, etc.

L'intérêt grandissant pour cette profession a attiré l'attention des établissements d'enseignement collégial, lesquels ont développé au fil des années des programmes d'études spécialisés touchant différents domaines du droit. C'est ainsi que les parajuristes se sont taillés une place parmi les professionnels œuvrant dans le domaine du droit. Ces derniers ont maintenant, et depuis plusieurs années, un taux horaire spécifique à leur expertise.

Dans le cours normal de son quotidien, le parajuriste effectue diverses recherches spécifiques auprès des autorités compétentes dans son champ de pratique, rédige des documents légaux, notamment, des résolutions, mises en demeure, requêtes, contrats, déclarations solennelles, documents de règlements, prépare des plans et résumés d'interrogatoires, effectue des vérifications corporatives parmi les livres de procès verbaux de diverses sociétés constituées sous différentes juridictions, complète des formulaires gouvernementaux, prend le procès-verbal et rédige les minutes d'assemblées d'actionnaires et de réunions du conseil d'administration, prépare et rédige des agendas de clôture, etc. Il est toutefois important de noter qu'au Québec, tout parajuriste doit être supervisé par un juriste et il ne peut émettre aucune opinion légale.

Les tâches de ceux-ci ne sont pas toutes les mêmes, tout dépend du champ de

pratique dans lequel ils évoluent ou encore de par leur expérience de travail. Toutefois, peu importe leur domaine de pratique, ils développent rapidement des habiletés à mettre sur pied des dossiers volumineux et gérer les différents documents qui sont nécessaires dans le cadre de transactions diverses ou de litiges. L'avocat moderne doit, pour être efficace et compétitif, s'assurer d'avoir un soutien professionnel connaissant les lois et règlements applicables à son champ de pratique et

particulièrement spécialisé dans les aspects techniques du droit. C'est là que les parajuristes entrent en jeu!

Il existe une association nationale qui offre de la formation continue, des mises à jour périodiques relativement aux diverses lois, réglementations, etc. ainsi qu'au réseautage de ses membres. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site internet de l'Association canadienne des parajuristes (CAP) à www.caplegal.ca.

(Geneviève Forget)



PHOTO COLLABORATION SPECIALE

En plus d'être parajuriste chez Stikeman, Geneviève Forget est présidente de l'Association canadienne des parajuristes et membre du conseil d'administration.